

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 mai 2017, à la salle « J.-Anthime-Lalande », à dix-huit heures trente, à laquelle séance étaient présents (es) :

Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Madame la conseillère: Nathalie Auger
Madame la conseillère : Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

ABSENTS : Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Ignace Denutte
après avoir reçu l'avis requis par la loi.

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion – règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité
3. Résultat de l'appel d'offres S2017-05 – Services professionnels en ingénierie – renouvellement de conduites d'eau potable et de chaussées
4. Mesure disciplinaire – employé 20-0004
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée.

1 **Résolution 2017.05.167**
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 **Avis de motion – règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité**

MADAME CHANTAL THÉRIEN donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'un règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité pour ajouter le chemin des Faucons, à partir de l'ancien chemin Chapleau jusqu'au chemin des Gros-Becs, le chemin des Gros-Becs, entre le chemin des Faucons et le chemin des Bruants, et le chemin des Bruants, entre le chemin des Gros-Becs et la Route 321.

3 **Résolution 2017.05.168**
Résultat de l'appel d'offres S2017-05 – Services professionnels en ingénierie – renouvellement de conduites d'eau potable et de chaussées

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation S2017-05 pour des services professionnels en ingénierie – renouvellement de conduites d'eau potable et de chaussées;

CONSIDÉRANT l'analyse par le comité d'évaluation des deux soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que les services professionnels en ingénierie sont admissibles au Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de N. Sigouin Infra-conseils, au montant de quarante-cinq mille cinq cents dollars (45 500 \$), plus les taxes applicables, pour la préparation des plans, devis, appel d'offres et surveillance des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et de chaussées, le tout conformément à l'appel d'offres S2017-05.

ADOPTÉE

4 **Résolution 2017.05.169**
Mesure disciplinaire – employé 20-0004

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 20-0004, tel que discuté avec les membres du conseil.

ADOPTÉE

5 **Période de questions**

6 **Résolution 2017.05.170**
Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominou, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.